

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 16 décembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Rouvrel sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine,

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, M. HACKE Sylvain suppléant de M. CARON Hubert, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric suppléant de LEGRAND Marc, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HOLLINGUE Rémy, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. GAWLIK Jérémy de Mme PERONNET, M. DE CAFFARELLI de M. DEPRET Patrick, M. BEAUMONT Joël de M. TOURNIQUET Gauthier, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. MEGLINKY Philippe de M. NOCHEZ Didier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, RIHET Anne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, DAMAY Lydie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, TEN Franck, DEPRET Patrick, DAMAY Jean-Michel, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, LOGEART Johan, NOCHEZ Didier, VIOLETTE Paul

OBJET : CESSION COMMUNE DE SOURDON

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique Tourisme

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Noye (CCVN) en date du 15 décembre 2015, visée par le contrôle de légalité le 11 avril 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal de Sourdon en date du 17 mars 2016,

Vu l'acte de vente daté du 16 décembre 2016 entre la commune de Sourdon et la CCVN ci-joint, portant sur les parcelles X 250, X 253, X292, X 294, X 296, pour une contenance totale de 1 ha 43 a 46 ca,

Vu les termes de l'acte de vente soumettant la condition résolutoire à ce que : « la Communauté de Communes réalise sur les parcelles objets des présentes l'aménagement des vestiaires dans l'ancien bâtiment Réseau pro et un terrain de football en gazon synthétique aux lieu et place du terrain existant dans le délai d'un an à compter des présentes. (...) A défaut d'avoir effectué lesdits travaux et dépose en Mairie de Sourdon une déclaration d'achèvement de travaux, dans le délai d'un an à compter des présentes, la présente vente sera résolue de plein droit, purement et simplement, huit jours après que le Vendeur aura fait connaître à l'Acquéreur sa volonté d'user la présente clause, et ce sans qu'il y ait besoin de formalité judiciaire. Lors de la résolution, tous les travaux et améliorations apportés à l'immeuble vendu seront de plein droit définitivement acquis au vendeur, sans recours, à titre de dommages et intérêts, et d'indemnité forfaitaire »,

A la demande de la commune de Sourdon,

Compte tenu du fait que les travaux tels que prévus au PC 080 740 16 M0001 (arrêté de M. le Maire de Sourdon du 29.09.2016) n'ont pas été réalisés par la Communauté de Communes,

Compte tenu du fait que cet équipement sportif n'apparaît plus aux statuts de la CCALN et qu'il convient de rendre la propriété de cet immeuble à la commune de Sourdon,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 54, Abstentions : 4 Mme Rose, Mrs Blin, Lecointe, Berthe),
le Conseil Communautaire :

- Décide de vendre à l'Euro symbolique à la commune de Sourdon, les parcelles X 250, X 253, X292, X 294, X 296, pour une contenance totale de 1 ha 43 a 46 ca,
- Autorise le Président et le Vice-Président Développement économique Tourisme à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 16 décembre 2021
à Rouvrel,

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 17/12/21

Le Président,

Affiché le 20/12/21

Alain DOVERGNE



Informations littérales relatives à 5 parcelles sur la commune : SOURDON (80).

Références de la parcelle 000 X 292

Référence cadastrale de la parcelle	000 X 292
Contenance cadastrale	3 448 mètres carrés
Adresse	DERRIERE LE CLOS 80250 SOURDON

Références de la parcelle 000 X 253

Référence cadastrale de la parcelle	000 X 253
Contenance cadastrale	3 972 mètres carrés
Adresse	DERRIERE LE CLOS 80250 SOURDON

Références de la parcelle 000 X 294

Référence cadastrale de la parcelle	000 X 294
Contenance cadastrale	3 849 mètres carrés
Adresse	DERRIERE LE CLOS 80250 SOURDON

Références de la parcelle 000 X 296

Référence cadastrale de la parcelle	000 X 296
Contenance cadastrale	521 mètres carrés
Adresse	DERRIERE LE CLOS 80250 SOURDON

Références de la parcelle 000 X 250

Référence cadastrale de la parcelle	000 X 250
Contenance cadastrale	2 556 mètres carrés
Adresse	DERRIERE LE CLOS 80250 SOURDON

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le : plan visualisé sur cet extrait de plan
par le centre des impôts foncier suivant :
ID : 080-200070969-20211216-2021_1612_19-DE

Département :
SOMME

Commune :
SOURDON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Section : X
Feuille : 000 X 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 08/12/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

fonciers
1-3 rue Pierre Rollin 80023
80023 AMIENS CEDEX 3
tél. 03.22.46.83.28 -fax
sdif.somme.ptgc@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

